

Les raisons de la colère

Les leçons d'une crise

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !

Et si la calomnie s'estompe sous la lumière de la vérité, c'est l'injure qui prendra le relais.

Huer avant de proscrire est le procédé ordinaire des minorités furieuses.

Elles préludent à la persécution matérielle par la persécution morale et l'imprécation commence ce que l'ostracisme achèvera. La victime est parée pour l'immolation avec toute la rhétorique de l'injure. Puis elle est outragée. C'est leur façon de la couronner.

J'ai enduré depuis deux ans et demi ces diverses façons d'agir et n'ai eu qu'un mérite, la patience. J'ai continué de faire mon devoir en acceptant l'affront pour salaire, sachant que la haine, les noirceurs et les mensonges, toute cette boue déversée aujourd'hui sera poussière demain.

Pour autant, nier la crise serait stupide. M'en attribuer l'origine serait orgueil.

Je ne fus dans cette fâcheuse aventure qu'un abcès de fixation.

Pas plus que Louis XVI ne fut à l'origine de la révolution française, je ne fus la cause de ce triste épisode.

On connaît les terribles conséquences de sa fuite à Varennes.

Ma présence n'étant pas la cause du désordre, mon absence ne pouvait être la solution.

Le capitaine ne peut, sans lâcheté, abandonner le navire aux mutins.

Je suis resté dans la chaire du roi Salomon où mes Frères m'avaient installé pour garder le Temple et maintenir intacts nos us et coutumes séculaires.

Pourquoi aujourd'hui et pas hier ?

Cela dit, la question que l'on se pose est :

Pourquoi cette crise est-elle apparue aujourd'hui et pas hier ?

Pourquoi les Grandes Maîtrises de mes prédécesseurs furent-elles sereines et la mienne si mouvementée ? A ces interrogations légitimes la réponse, simpliste, paraît évidente : Parce que c'étaient eux hier et que c'est moi aujourd'hui. On en déduit tout naturellement que je suis le fauteur de trouble et que mon élimination aurait tout aussi naturellement ramené le

calme. Pourtant, les raisons de la colère et les moyens qui lui ont permis de s'exprimer sont multiples. J'y suis étranger.

En réalité, le désir de suprématie des Juridictions sur leur grande loge mère n'est pas nouveau. Pas plus que la jalousie et l'envie de certains de parvenir à ce que leurs mérites ne leur ont pas permis d'obtenir. L'histoire des trois mauvais compagnons est ancienne et nous la revivons.

Mais plusieurs facteurs se mêlent qui ont rendu possible aujourd'hui ce qui ne l'était pas hier.

Des causes extérieures

Les sociétés modernes sont en crise et la situation économique mondiale met en évidence les graves inégalités dans la redistribution des richesses.

En Occident, on assiste au déclin des solidarités traditionnelles, à l'éclatement de la famille, à l'effacement des repaires moraux, à la mise en question de l'autorité et à la détérioration généralisée du civisme.

L'incertitude du lendemain entraîne la violence dans les rapports humains quotidiens.

Elle exacerbe l'individualisme forcené qui trouve dans l'internet et son anonymat, une forme d'exutoire extraordinaire.

Les corbeaux se repaissent de ces nouveaux moyens de communication mis à la portée du plus grand nombre.

Par ailleurs, la notion de « régularité » nous a isolés au sein du paysage maçonnique français, fort de plus de 150.000 Francs-Maçons, hommes et femmes réunis.

La notion de Régularité, qui devrait nous inscrire dans une universalité valorisante aux

yeux du monde profane par ses références aux valeurs traditionnelles du travail, de l'exemplarité, de la Construction, nous isole en fait, sur le plan national, dans la mesure où nous n'avons jamais vraiment pu nouer de véritables relations fraternelles avec les autres Obédiences françaises.

Celles-ci nous manifestent une certaine défiance, voire un certain rejet amplifié par une croissance qui « inquiète » et une presse qui ne manque aucune occasion de nous imputer toutes les déviances que masque nécessairement le « secret maçonnique », celui-ci devenant même, pour certains, une source de « fantasmes scandaleux » autour de la GLNF.

Des causes internes

La forte croissance que nous avons connue en vingt ans a changé beaucoup de choses, tant sur le plan de la transmission initiatique, que sur celui des attentes spirituelles des Frères.

La banalisation des conditions d'admission de Frères et la multiplication des loges, dont les effectifs diminuaient en conséquence, ont insinué une distance entre les Frères, les loges, les provinces et la gouvernance.

Ces phénomènes ont favorisé le développement d'attitudes profanes et la résurgence d'autres conceptions de la maçonnerie, dites « progressistes ».

Ces conceptions ne sont pas nouvelles et se sont révélées tout au long de notre histoire. Elles diluent le message des « Bâtisseurs » dont l'héritage spirituel est tourné en dérision par ces tenants d'une maçonnerie sans ascèse.

Ce phénomène s'observe aussi bien dans les loges proprement dites, que dans les ateliers de perfectionnement des juridictions et dans les systèmes associés. Car, les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'adhésion à des systèmes associés ne pallie en rien les lacunes d'intégration des nouveaux admis en maçonnerie.

Certains auraient mieux fait de choisir d'autres organisations, mieux appropriées à leurs aspirations, exprimées, souvent à l'excès, sous forme de revendications et de révolte. Ceux-là ont montré leur inaptitude à entrer dans le monde intemporel de l'Initiation.

Et demain ?

La croissance doit être contrôlée

Nous devons nous assurer de la véritable nature et de l'authenticité de la quête des candidats à l'admission dans nos loges.

Nous devons vérifier la parfaite intégration de nos valeurs dans leur démarche initiatique.

La Maçonnerie de tradition est précisément fondée sur l'ascèse du quotidien, menée en fraternité dans la loge.

C'est la réappropriation des vertus et une conduite exemplaire selon les principes de la fraternité qui nous conduisent sur une voie de réalisation personnelle. Et c'est elle seule qui peut nous permettre de changer le monde et d'apporter le réconfort à ceux qui en ont le plus besoin.

Les rituels doivent être préservés

La multiplicité et la diversité des rituels est un facteur d'enrichissement.

Les rituels ne peuvent être mis en cause par les revendications des diverses juridictions ou systèmes qui voudraient en assurer le contrôle. Il ne peut y avoir aucune ambiguïté de ce point de vue.

Face aux projets uni-rites et équivoques qui fleurissent çà et là, la force de la GLNF tient justement à sa capacité de pratiquer la Franc-Maçonnerie au travers de diverses voies traditionnelles.

Les relations avec les Juridictions doivent être réaffirmées

Il faut mettre un terme aux ambiguïtés entretenues. Les systèmes en tant que tels ne sont pas en cause dans la crise que nous avons traversée. Ce sont les ambitions des hommes qui les investissent dans des combats fratricides personnels, enfermés qu'ils sont également dans une forme de fondamentalisme.

Le rôle des hommes dans la mobilisation des « réseaux » desdits systèmes est central dans les causes et le développement de la crise provoquée.

Il pose aujourd'hui le problème des relations entre ces organisations « indépendantes » et la Grande Loge Souveraine, seule habilitée à dispenser l'initiation aux degrés symboliques d'Apprenti, de Compagnon et de Maître. Notre fermeté à cet égard ne peut souffrir la moindre

concession sans trahir l'héritage que nous ont légué nos ancêtres.
La présence sereine de l'Arche Royale, totalement indépendante dans son fonctionnement mais cependant totalement intégrée à la GLNF, témoigne que des relations paisibles sont possibles.

Le rapprochement des Frères doit être favorisé

La création de nouvelles loges doit faire l'objet d'une attention particulière et ne doit être réalisée que si la nécessité le commande expressément.
L'accroissement de l'effectif doit avant tout enrichir les loges existantes afin de préserver et d'accentuer les relations humaines.
Chaque fois que possible, les fusions de loges en sous-effectif doivent être encouragées.
De nouvelles procédures doivent être mises en œuvre afin que des Vénérables Maîtres soient présents dans les instances provinciales et nationales, afin que les loges soient directement associées aux décisions qui les concernent.

La GLNF doit être protégée

Il en est parmi nous qui, tout autant que les systèmes, ont nourri une opposition en foulant au pied les Serments qu'ils ont librement contractés sur le Volume de La Sainte Loi. Ils les ont violés avec une totale désinvolture, allant jusqu'à appeler aujourd'hui à la création d'Obédiences dans l'unique dessein de devenir Grand Maître, et satisfaire ainsi leur ego.
Et ce sont ceux-là mêmes qui ont pris les Provinces pour des baronnies et ont abusé des fonctions qui leur ont été confiées normalement pour servir l'Ordre. Ils n'ont servi que leurs ambitions.
Ces Frères, manquant de modestie mais aussi d'exemplarité, voire d'honneur, portent bien plus de responsabilités que les Juridictions ou les Systèmes. Ils sont, par leur conduite, l'exemple vivant même de la confusion qui altère notre message et porte atteinte à nos fondements.

Voici les premières réformes que je compte proposer à l'étude des commissions permanentes du Souverain Grand Comité afin d'améliorer le fonctionnement de notre Obédience, au service d'une pratique initiatique apaisée, nourrie par la reconnaissance et la confiance entre nous :

PREAMBULE

La GLNF est l'Organisation initiatique Traditionnelle, Une et Indivisible, fidèle aux Constitutions et Landmarks. Par la pratique diversifiée des rites, elle transmet les mystères et secrets de la Franc-maçonnerie Traditionnelle et Régulière.

Mise en place de commissions au sein du Souverain Grand Comité

Elles seraient au nombre de cinq commissions **permanentes** des Finances, de l'Ethique, de la Discipline, des Affaires Intérieures et des Affaires Extérieures.

Les Très Respectables ou Respectables Frères qui seraient candidats à la Présidence et au poste de Secrétaire de chacune des commissions seraient élus par les membres du Souverain Grand Comité

Réflexion sur la durée des mandats

La durée des mandats du Grand Maître, Grand Maître Provincial, Vénérable Maître des Loges fera l'objet d'une proposition et vote pour adoption par le Souverain Grand Comité.

Création d'un Collège provincial des Vénérables en Chaire

Présidé par le Grand Maître Provincial, c'est le lieu de rencontre, de dialogue des Vénérables en chaire de tous les rites pratiqués à la GLNF. Il se réunit autant de fois que nécessaire et au moins une fois par trimestre.

N'y sont abordés que les points maçonniques ayant trait à la vie des loges et de la province.

Création d'un Comité exécutif provincial

Instance paritaire (Grands Officiers provinciaux et au moins cinq Vénérables Maîtres en chaire), placé sous la présidence du Grand Maître Provincial.

Y seront traités les points d'administration et de finances des loges et de la province.

Réflexion sur les modalités de représentation des provinces au Souverain Grand Comité

Des membres des Collèges Provinciaux et des Vénérables Maîtres en chaire entendraient dans la composition du Souverain Grand Comité.

Représentation des Provinces et des Régions au Conseil d'Administration de l'Association GLNF

Un représentant de chaque région - Très Respectable ou Respectable Frère - ayant occupé des fonctions actives nationales ou provinciales, sera désigné, par vote des comités exécutifs provinciaux, pour siéger au Conseil d'Administration de la GLNF pendant une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Création d'un Conseil des Constitutions de l'Ordre

Présidé par le Passé Grand Maître Immédiat, seraient membres de droit les anciens Grands Maîtres et les anciens Députés Grands Maîtres. Pourraient s'y s'adjoindre des Très Respectables et Respectables Frères comptant plus de vingt ans de présence au sein de la GLNF.

Mes Bien-Aimés Frères,

Notre avenir doit tenir compte des facteurs de délitement que nous avons énoncés plus haut. Les solutions proposées y porteront remède. Mais, les hommes restent des hommes et nous ne pourrions éviter que surgissent de nouvelles difficultés liées à leurs imperfections. Les dispositions prises les réduiront à n'être que des conséquences de toute organisation humaine.

Mes Frères, ne perdez pas espoir et ne vous laissez pas tenter par le chant des sirènes vous proposant des lendemains incertains, non reconnus et irréguliers.

L'utilisation frauduleuse de votre adresse email par d'anciens candidats à la désignation du Grand Maître témoigne à elle seule de leur manque de probité et, au bout du compte, les propos infamants qu'ils véhiculent sur votre Grand Maître, ses Officiers, sur notre Ordre et donc finalement sur nous tous, les discréditent plus qu'ils ne servent leurs ambitions mesquines.

La Grande Loge Nationale Française, seule, peut vous permettre de continuer votre démarche initiatique dans la paix, la fraternité et la sérénité.

Soyez assurés que je consacrerai toute mon énergie, toute ma patience et tout mon amour fraternel pour que la GLNF du Centenaire soit votre GLNF.

Il serait consulté pour toutes les questions ayant trait à l'interprétation des Statuts et Constitutions et aux modalités de fonctionnement des organisations maçonniques.

Création d'un Conseil du Grand Maître

Dans l'optique d'un fonctionnement collégial et d'un mode de direction en équipe élargie, le Grand Maître serait doté d'un Grand Conseil pour l'assister dans la conduite du domaine maçonnique de l'Obédience.

Il serait composé de 14 à 32 membres du Collège National et comprendrait le Député Grand Maître, les Assistants Grands Maîtres, les Grands Surveillants, le Grand secrétaire, le Grand Trésorier, le Grand Chancelier, le Grand Orateur, le Grand Hospitalier, le Grand Directeur des Cérémonies.

Création d'un Pôle des Solidarités

Une commission du Souverain Grand Comité serait immédiatement chargée de tracer les orientations futures du Pôle des Solidarités, ainsi que les liens de synergie éventuelle entre les différentes structures en charge du domaine des « Solidarités ».

*Le Grand Maître
François STFANI*

